

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016



DELIBERATION N° 12

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Objet :
**Conclusion d'une
convention de
portage financier
avec l'EPFL
secteur Sémard
sur les parcelles
AO 285 et 1/6^{ème}
de 234 et de 283
(Consorts
Lartigue)
Autorisation
accordée à
Monsieur le
Maire de signer
ladite convention**

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que la Commune a sollicité l'EPFL Pays Basque en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré AO n° 285 et 1/6^{ème} de 234 et 283 (Consorts Lartigue) sis au 14 et 16 Impasse de la Fabrique situé sur le secteur de l'îlot Sémard.

L'acquisition étant faite par l'EPFL Pays Basque le 30 mai 2016, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de portage financier et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Il est proposé d'approuver le coût du portage financier à 86 889,86 € TTC et de fixer sa durée à 8 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE,
Après en avoir délibéré,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . approuve les termes de la convention de portage financier à conclure avec l'EPFL Pays Basque pour l'ensemble immobilier cadastré AO n° 285 et 1/6^{ème} de 234 et 283 (Consorts Lartigue) sis au 14 et 16 Impasse de la Fabrique,
- . approuve le montant à rembourser de 86 889,86 €,
- . fixe à 8 ans la durée de portage,
- . autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 4 octobre 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2016